

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/01/2023

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusé : GIRARD Georges-François donne pouvoir à MICHAUD Luc.

Absent : MILLET Damien.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

8 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire de la CCBHS a adopté, par délibération à l'unanimité, le 17 novembre dernier, le principe du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal de chacune des 54 communes doit maintenant entériner par délibération cette décision de planifier l'urbanisation à l'échelon intercommunal.

M. le Maire rappelle les conditions et dispositions de la loi Climat et Résilience :

- la loi Climat et Résilience constitue un objectif national de Zéro Artificialisation Net : chaque artificialisation de sol devra être compensée par une désartificialisation (revégétaliser au moins la même surface) ;
- sauf intégration aux PLU et Cartes Communales, par un document approuvé, des objectifs de réduction de consommation du foncier dans les 6 ans après la promulgation de la loi (soit jusqu'au 22/08/2027), aucune autorisation d'urbanisme ne pourra plus être délivrée dans une zone jusqu'alors constructible ;
- l'élaboration d'un document commun à l'échelle intercommunale (le PLUI, établi sur la totalité du territoire de Bresse Haute Saône) sous forme d'un marché unique, permet une réduction des frais d'études (pris en charge par la CCBHS), et peut faire l'objet d'une subvention bonifiée à 50% de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire rappelle enfin que ce transfert de compétence reste sans impact sur le pouvoir du maire en matière de droit des sols et que ce dernier reste seul signataire des autorisations d'urbanisme. Une attention particulière sera portée à la prise en compte d'un droit de préemption dans le cadre du PLUI, destiné à favoriser l'intérêt de la commune dans ses projets d'aménagement (éliminer les "verrues" architecturales, créer des places de stationnement, ...).

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal accepte la mise en place du PLUI sur le territoire de la CCBHS.

2 - Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 2022

Quatre propriétaires lavinois ont signalé en mairie des dégâts sur leur habitation liés à la sécheresse de l'été dernier. La commune ouvre donc un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sur le site internet gouvernemental "icatnat". Aucun délai n'est stipulé pour la décision quant à cette éventuelle reconnaissance qui pourrait faciliter l'indemnisation.

3 - Projets 2023

Une situation financière saine de la commune permet d'envisager de nouvelles réalisations en 2023. Une vision plus précise des montants disponibles, en mars, permettra de prioriser et de définir les actions à lancer pour :

- refaire les écoulements d'eau qui dégradent la route de Rosnay quelques dizaines de mètres plus bas que l'antenne-relais, dont la cause est identifiée : une source, toujours active, était captée environ 100 m plus haut le long de la route, et son débit était acheminé jusqu'à la fontaine du Quart d'Amont par une très vieille canalisation en fonte, maintenant cassée et entièrement colmatée par des alluvions. Depuis plusieurs années l'eau s'écoule sous la route pour la traverser quand elle rencontre le bouchon. Cette traversée souterraine naturelle va être canalisée pour remédier à la dégradation de la chaussée, et un regard sera posé pour garder possible, à terme (long, voire très long, terme vu le coût des travaux) l'alimentation de la fontaine susdite. Programmés, et budgétés, en 2022 ces travaux attendent l'intervention de l'entreprise mandatée (devis initial de 15.306 € TTC). Parallèlement les effondrements de la chaussée plus haut sur la route doivent être pris en charge par la ComCom après validation par la commission Voirie.
- installer 6 nouvelles cases pour urnes cinéraires au Columbarium, pour un montant avoisinant les 5.000 € TTC. Le tarif des concessions sera aménagé lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal pour rétablir l'équité avec les conditions financières de l'inhumation (coût de la concession + coût du monument funéraire).
- reprendre la continuité du mur Ouest du cimetière en blocs béton, pour un montant d'environ 20.000 €.
- rénover l'aire de jeux en installant de nouvelles structures et/ou réaliser la clôture de la totalité de l'espace paysager, montant estimé pour chacun des deux projets à 15.000 €.
- envisager le remplacement du kangoo communal qui présentent des signes manifestes de vieillissement et nécessite des réparations de plus en plus fréquentes. Mis en service en 2000, son remplacement par un véhicule neuf, et rendu plus pratique par de possibles portes latérales coulissantes, est estimé à 22.000 €.

4 - Information délestage Enedis

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des actions que l'Etat demande à la commune d'engager dès qu'elle aurait connaissance d'une éventuelle coupure de délestage électrique programmée. Prévenue la veille, la commune, entre autres dispositions, doit :

- déclencher son Plan de Secours Communal ;
- assurer en permanence une présence physique pour coordonner les secours ;
- mettre en service des moyens de communication par satellite pour pallier aux coupures d'internet et de téléphone, ...

5 - Questions diverses

VIE DE VILLAGE

Vœux du Maire, ce moment de convivialité et d'échanges avec les habitants, avec lequel il est enfin possible de renouer, se déroulera le samedi 28/01 à 11 heures.

Projet historique, à l'initiative de Claude Basuyau et Lionel Dumarche, les auteurs, et avec la collaboration de mémoires du village (Jean-Michel Rousselot, Christian Vuillemin, ...), un ouvrage est en cours de préparation. D'environ 200 pages-images, cet ouvrage propose un retour sur la première guerre mondiale sous forme d'une étude de l'impact du conflit sur une commune rurale, en l'occurrence Lavigny.

Ayant pour titre "La guerre au village : Lavigny, une commune franc-comtoise dans la Grande Guerre", son achèvement est programmé au printemps. Il sera alors possible de mettre la salle communale à disposition pour une exposition temporaire de ses principaux éléments constitutifs et d'ouvrir sa visite, entre autres à destination des scolaires.

MAIRIE

Jeudis de Pays, la commune s'était proposée d'accueillir l'année dernière l'un des marchés d'été de producteurs locaux initiés par la ComCom. Finalement abandonné pour 2022, le projet est relancé cette année, doté maintenant d'un cahier des charges aux conditions drastiques pour la commune d'accueil. Lavigny ne sera pas candidate à cette organisation.

Rendez-Vous à la Terre, manifestation sur plusieurs jours avec conférences, spectacles, ateliers, en collaboration avec le Colombier des Arts, recherche également une commune d'accueil. Les forces vives de la commune semblent nettement insuffisantes, Lavigny ne sera pas non plus candidate.

Travaux salle des associations, l'ancien office sera bientôt mis à disposition des associations, le gros des travaux et des finitions est terminé. Restent à installer sanitaires et équipement électro-ménager.

Logement communal, changement de locataire au 1er mars.

STRUCTURES EXTERIEURES

ComCom Bresse Haute Seille, depuis la démission de Marie-Christine Marano de son poste de conseillère municipale en début d'année dernière, la commune n'a plus de délégué à la commission intercommunale "Développement économique et numérique du territoire". C'est maintenant Jean-Michel Manzoni qui remplit cette mission.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 02 février 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 40.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 10/01/2023

Le Maire, Luc MICHAUD.

